

## Commune de Wervicq-Sud

## Travaux de Régie

ANNEE 2015

<u>Section d'investissement</u>		<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses		Dépenses	
Article 21318 - Autres bâtiments communaux	3 674,01 €	Article 023 - Virement à la section d'investissement	3 674,01 €
Recettes		Recettes	
Article 021 - Virement de la section de fonctionnement	3 674,01 €	Article 722 - Immobilisation corporelles	3 674,01 €

**GENERALE DU BUDGET**

**FONCTIONNEMENT**

	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
		4 127 117,00	4 127 117,00
+			
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent)
=			
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	4 127 117,00	4 127 117,00

**INVESTISSEMENT**

	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
		458 976,00	458 976,00
+			
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
=			
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	458 976,00	458 976,00
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>TOTAL</b> 4 586 093,00	4 586 093,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.